

Impact d'une surcorrection optique bilatérale dans une population de 78 enfants présentant une incomitances loïn-près.

D. Lassalle, C. Bernard, S. Hue, P. Lebranchu, A. Pechereau, Nantes

Introduction : Nous avons étudié les conditions requises et l'effet d'une surcorrection optique bilatérale dans les incomitances loïn-près.

Sujets et méthode : Nous avons réalisé une étude rétrospective sur 78 patients adaptés avec une surcorrection optique bilatérale pour une incomitance loïn-près au CHU de Nantes. Nous avons particulièrement porté notre attention sur l'angle avant prescription de la surcorrection, l'angle au premier contrôle après prescription de la surcorrection, et l'angle au premier contrôle après arrêt du port de la surcorrection. L'étude statistique a été réalisée avec le logiciel JMP 9.0.

Résultats : L'âge de prescription de la surcorrection optique bilatérale est en moyenne de 9 ans. Les patients inclus dans l'étude avaient tous un angle en vision de loïn inférieur à 8 dioptries et un angle de près à la limite chirurgicale de 15 dioptries. La plupart des patients étaient en correspondance rétinienne anormale. La durée du traitement était d'environ 4 ans. De manière générale, nous avons observé une diminution de 50% de l'angle de près et de l'incomitance ainsi qu'une diminution de l'angle de loïn.

Conclusion : De par son action sur l'angle de près et l'incomitance, la surcorrection optique bilatérale diminue les indications opératoires. De plus, elle semble accélérer le processus d'évolution naturelle des strabismes par son action sur l'angle de loïn.